

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES  
RURAUX (DETR)

NOMBRES DE MEMBRES				CONVOCATION	
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents lors de cette séance	Ayant pris part aux présentes délibérations	Notification aux conseillers municipaux	Affichage
29	29	21	26	22/02/2024	22/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Jean BÉRARD, Maire.

Étaient également présents : Jean-Claude RUSCELLI, Daniel BOCCABELLA, Nathalie KANTE, Benoît DAGAN, Magali ROBERT, Isabelle DUCRY Adjoints au Maire ;

Ainsi que ; Odile PARRENO, Dimitri CORTES, Eva BOCCABELLA, Julien LETOFFE, Laurent MUS, Laure COMTE-BERGER, Marc DOVESI, Jean-Yves LAUGIER, Joël SERAFINI, Marie-Dominique SARRAIL, Dominique CARRIE, Jean-Luc SANCHEZ, Isabelle IBANEZ, Maryse TORT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés lors du vote des délibérations :

Anthony SUBER	qui donne pouvoir à	Eva BOCCABELLA
Patricia NICOLAS	qui donne pouvoir à	Benoît DAGAN
Magali DE FUENTES	qui donne pouvoir à	Daniel BOCCABELLA
Clotilde COUDENNE	qui donne pouvoir à	Marc DOVESI
Antoine GARCIN	qui donne pouvoir à	Joël SERAFINI

Absents excusés, non représentés lors du vote des délibérations :

Gaëlle RICHARD  
Michel PERRAND  
Jean Louis TARTEVET

Secrétaire de séance :

Dimitri CORTES

Rapporteur Jean BERARD, Maire,

Madame la Préfète de Vaucluse a informé de l'appel à projet au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2024. La DETR a été créée par l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 des finances pour 2011. Elle est issue de la fusion de la dotation Globale d'Équipement des Communes (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Cette dotation a vocation à financer la réalisation d'investissements, ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

D'après les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 du code général des collectivités territoriales, la Commune de Bédarrides peut présenter une demande d'aide financière au titre de la DETR concernant l'acquisition de véhicules dits « propres ».

Ressources prévisionnelles de l'opération		
FINANCEMENTS	MONTANT SOLLICITE	TAUX
DETR	41 168,46 €	50,00 %
Conseil Régional (PM uniquement)	11 201,08 €	30,00 %
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>52 369,54 €</b>	<b>80,00 %</b>
Part de la collectivité	29 967,38 €	20,00 %
<b>Participation du maître d'ouvrage</b>	<b>29 967,38 €</b>	<b>20,00 %</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)</b>	<b>82 336,92 €</b>	<b>100%</b>

SUR LE RAPPORT DE JEAN BERARD, Maire  
OUI l'exposé qui précède ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ADOPTE** l'opération et les modalités de financement conformément à l'annexe jointe ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Région Sud dans le cadre du plan « Région Sud, la Région Sûre » pour l'octroi de cette demande de subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ainsi que son adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

Pour copie conforme,

Date de publication, certifiée exécutoire le

Secrétaire de séance,  
Dimitri CORTES



Le Maire,  
Jean BERARD



**RESULTAT DU VOTE :**

Délibération 2024-02	Demande de subvention dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	Pour :	26	UNANIMITE
		Contre :	0	
		Abstention :	0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication